DE_078_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du samedi 02 août 2025

Date convocation 29 JUIL. 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

Pour : 5

Contre : 3

Abstentions : 1

Le deux août deux mille vingt-cinq, à 18h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY

Absent(e)s et représenté(e)s: Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET

Excusé(e)s:

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Lisa CLARY : Pour.
Jean-Claude AUBERLET : Pour.
Robert DEMOLIN : Abstention.
Charles ALDROVANDI : Contre.
Isabelle BENOIT : Pour.
Corentin CAPELIER : Pour.
Rémy MONET : Contre.
François ROUVEYROL : Pour.
Patrick ROY : Contre.

Objet: Décision modificative n°4 pour le budget principal

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que des modifications de la section d'investissement sont nécessaires sur le budget principal.

L'opération 114 "Propriété PANSIER" est créée et 185 000€ sont affectés sur la ligne 2115 "Immobilisations corporelles - terrains bâtis" en vue de l'acquisition.

Sur le conseil du Trésorier en raison d'impayés de loyers, la ligne 15182 "autres provisions pour risques" est alimentée. Le montant retenu est de 5 000€.

L'équilibre de la section d'investissement est maintenu par une réduction de 190 000€ de la ligne 2138 "Autres constructions" de l'opération 70 "Autres travaux", qui atteint ainsi 186 615,96€.

La balance générale est la suivante :

Date de transmission de l'acte: 05/08/2025
Date de reception de l'AR: 05/08/2025
048-214800195-DE_078_2025-DE
A G E D I

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				**Recettes de fonctionnement**			
Total Dépenses			**0,00**	**Total Recettes**			**0,00**

Dépenses d'investissement				**Recettes d'investissement**			
29/07/2025	15182-0-040	Autres provisions pour risques	5 000,00				
29/07/2025	2138-70	Autres constructions	-190 000,00				
29/07/2025	2115-114	Terrains bâtis	185 000,00				
Total Dépenses			**0,00**	**Total Recettes**			**0,00**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la décision modificative n°4 telle qu'exposée ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance — Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance — François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 05/08/2025
Date de reception de l'AR: 05/08/2025
048-214800195-DE_078_2025-DE
A G E D I